



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230119-20230119_D0001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Nombre de membres :

En exercice	14
Présents	9
Votants	11
Pouvoirs	2

Date de convocation : 11/01/2023

Date d'affichage : 11/01/2023

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-trois, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON ; Benoît COUTANT ; Florence DEBRUYNE.

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL ; Mathieu GAULTIER ; Sébastien BOUZINARD

Pouvoirs : Éric DEBEFFE (pouvoir à Aurélien HERISSON) ; Laurent MALEVAL (pouvoir à Loïc GUILLOT)

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Benoît COUTANT, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230119_D0001

Objet : Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone

Par délibération en date du 17 juin 2021 le conseil Municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'étude d'exécution projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone réalisée par le département est achevée.

Madame le Maire rappelle que La commune a sollicité le département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'est engagée à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 5 400€ dans le cas où elle ne donnerait pas une suite favorable.

Madame le Maire présente le coût de cette opération

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 90 000€ et pour le génie civil de télécommunication de 33 330.00€ ;

- Conformément à la décision du conseil général du 08 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **20%** du coût, soit **18 000€**.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230119-20230119_D0001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

- Conformément à la décision de la commission permanente du conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100%** du coût soit **33 330€** pour le génie civil de télécommunication.
- Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 100% par la commune. Cette opération est estimée à Le **6 670.00€**
La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la commune.

Coût total du projet : **58 000 € + l'éclairage public environ 17 000€ = 75 000€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de ne pas se prononcer tant que le diagnostic avec le montant des réparations des ponts n'est pas connu.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **23/01/2023**

Publication par voie électronique le **23/01/2023**

Le Maire

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Benoît COUTANT